

Aux conseillers municipaux de Dijon

Objet : êtes-vous devenus complètement fous / folles !?

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Pour mémoire, mis à part 3 abstentions venues des bancs de la droite, vous avez tous voté POUR le rapport n° 19 présenté au Conseil municipal du 27 juin dernier.

Ça ne vous rappelle rien ?

Allez, on vous aide : il s'agissait de la vente au « Groupe Edouard Denis » et à la société « 4S Immo » de terrains situés 86-118 route d'Ahuy et rue de Bruges, pour la réalisation d'une opération d'habitat nommée « Venise 2 » (sans doute en référence au caractère inondable de cet espace ?).

Hypnotisés par les propos lénifiants du camarade Pribetich, “toutouisés” par Rebsamen (selon l'expression récente d'un de ses amis ancien premier ministre) vous avez ainsi autorisé rien de moins que l'artificialisation des 3 hectares du dernier espace naturel du nord de Dijon !

Au cœur de l'été, alertés par des citoyen.nes lecteur.ices du journal local, rejoints par des associations dijonnaises, nous avons adressé un [recours gracieux](#) au Maire de Dijon pour lui demander le retrait de cette délibération, autrement dit l'annulation de la vente des terrains aux promoteurs.

Notre recours est d'abord motivé par le **déni de démocratie** que constitue cet énième décision de bétonisation d'un espace naturel communal, bien commun de tous les Dijonnais.es, sans AUCUNE consultation préalable de la population. Alors que vous avez récemment doté la Ville d'une "[Charte de la participation citoyenne](#)" (l'avez-vous seulement lue !?), comment osez-vous encore valider des projets d'aménagement urbain aussi importants et impactants pour les riverains, sans que ceux-ci soient, d'une manière ou d'une autre, associés à la décision ?

Au-delà de la méthode, c'est une **bêtise insondable de détruire, au motif de bâtir encore et toujours plus de logements, un espace naturel aussi vaste. Ce lieu d'une exceptionnelle biodiversité et îlot naturel de fraîcheur** est plébiscité par les riverains lors des étés caniculaires (désormais tous les étés, en fait !)

Alors, maintenant qu'on vous a ouvert les yeux et que l'été passé vous a peut-être aussi fait un peu réfléchir à l'absurdité de telles décisions, vous voilà pétris de remords d'avoir voté pour ce projet fou. Vous pensez sans doute que le retour en arrière n'est pas possible ? Si ! Vous pouvez encore rattraper le coup !

En effet, si un tiers d'entre vous revient à la raison, vous pouvez **ensemble obtenir la convocation d'un Conseil municipal extraordinaire, pour délibérer sur l'annulation de la vente des terrains** et la mise en place d'un processus de consultation, et même de co-décision, associant les riverains à l'avenir de cet espace naturel si précieux. La vente n'ayant pas encore été définitivement signée, son annulation est encore possible, mais il faut vous presser.

Après l'été que nous avons collectivement vécu, si la décision revient ainsi sur la table du Conseil, gageons d'un sursaut par lequel vous acterez le retour à la raison.

Vous pouvez aussi soutenir la mobilisation "Sauvons les berges du Suzon" en signant la [pétition](#) en ligne qui adresse au Maire la même demande d'annulation de la vente.

Nous voulons croire encore, Mesdames et Messieurs les élu.es, en votre véritable respect pour les vivants de Dijon, humains et non-humains.

Sauvons les berges du Suzon

<https://www.change.org/p/sauvons-les-berges-du-suzon>

<https://www.facebook.com/100085552113599>

<https://www.instagram.com/sauvons.suzon/>

<https://twitter.com/SauvonsSuzon>